



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 13.05.2019

Numéro de publication: HR01-1004628884

Canton: GE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Accurate Wealth Management SA, Genève

Accurate Wealth Management SA
Quai de l'Île 15
1204 Genève

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE250995309

Siège: Genève

Objectif

la gestion de fortune ainsi que tous conseils en matière d'investissements et de placements dans tous les secteurs économiques et notamment en placement mobiliers cotés ou non en bourse, investissements financiers, mobiliers ou immobiliers ayant une affectation exclusivement commerciale (cf. statuts pour but complet).

Registre journalier no 8783 du 08.05.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Genève

Révision:

Renonciation à la révision

Accurate Wealth Management SA, à Genève, Quai de l'Île 15, 1204 Genève, CHE-250.995.309. Nouvelle société anonyme. Statuts du 03.05.2019. But: la gestion de fortune ainsi que tous conseils en matière d'investissements et de placements dans tous les secteurs économiques et notamment en placement mobiliers cotés ou non en bourse, investissements financiers, mobiliers ou immobiliers ayant une affectation exclusivement commerciale (cf. statuts pour but complet). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 100, nominatives. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: par écrit (courrier simple ou fax) ou par courriel. Administration: Mallet Christophe Maurice Joseph, de Confignon, à Borex, président, et Bolomey Alain Olivier, de Lutry, à Bussigny, secrétaire, tous deux avec signature individuelle. Selon déclaration du 03.05.2019, il est renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.